

Le Mot du Directeur Général de l'ACM

La fin de l'année 2025 a été marquée par un pas historique pour le secteur de la microfinance en Tunisie, avec un renforcement inédit de la moralisation de ses conditions tarifaires. Cette avancée significative fait suite à la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne de l'arrêté de la ministre des finances du 26 décembre 2025, fixant un plafond au taux d'intérêt annuel appliqué aux microfinancements octroyés sur des ressources autres que budgétaires.

En vertu de cet arrêté, tout microfinancement conventionnel consenti à un taux annuel effectif global qui dépasse, lors de son octroi, le taux annuel effectif global moyen pratiqué au cours du semestre précédent par les institutions de microfinance est considéré comme ayant été octroyé à un taux d'intérêt ou à une marge bénéficiaire excessive. L'article 6 de ce même arrêté soumet clairement toute institution de microfinance appliquant un taux d'intérêt excessif ou une marge bénéficiaire excessive à l'obligation de restituer toutes les sommes indûment perçues aux emprunteurs concernés, majorées des intérêts au taux légal appliqué en matière commerciale, conformément à l'article 1100 du Code des obligations et des contrats.

L'application des dispositions de cet arrêté a été promptement rendue possible par l'ACM, qui a procédé à la publication, le 07 janvier 2026, de sa note n°41 relative à l'application des articles premier et deuxième de l'arrêté précité, puis, le 15 janvier 2026, des taux effectifs globaux moyens du deuxième semestre 2025 ainsi que des seuils correspondants pour les taux d'intérêt et marges bénéficiaires excessives applicables au premier semestre 2026.

Ce plafonnement des taux d'intérêt, vivement souhaité depuis quelques années par les institutions de microfinance les plus engagées en matière de responsabilité sociale, ne saurait compromettre leur pérennité. Le seuil retenu a été fixé sur la seule base des pratiques tarifaires observées dans le secteur de la microfinance, sans aucune prise en compte des taux d'intérêt pratiqués par le système bancaire traditionnel.

Ce cap constitue une opportunité majeure pour que le secteur de la microfinance en Tunisie s'engage sur la voie d'une croissance saine, où la pérennité des IMF, la protection des clients et l'accès à des financements plus abordables vont de pair, formant les conditions sine qua non du développement durable auquel l'ACM aspire.

Par ailleurs, il convient de rappeler que le plafonnement des taux d'intérêt applicables dans le secteur de la microfinance constitue le couronnement d'un ensemble de mesures prises au cours des deux dernières années :

- La fixation, en 2024, du taux d'intérêt nominal applicable à tous les microfinancements alloués à l'amélioration des conditions de vie (ACV) à un **maximum de 24 %**, et l'annulation de la commission d'étude, dont le taux a été ramené à zéro. Cette décision, prise par l'ACM en étroite concertation avec l'ensemble des IMF sous forme de sociétés anonymes (IMF-SA), s'est traduite par une baisse spectaculaire de **1 030 points** de base du taux effectif global (TEG) moyen pondéré des microfinancements de cette catégorie ;

- L'émission de six injonctions, au cours des troisième et quatrième trimestre de l'année 2025, à destination de six institutions de microfinance, les enjoignant impérativement à réduire leurs taux d'intérêt nominaux annuels de respectivement **350, 325, 525, 350, 450 et 300 points** de base pour les microfinancements destinés aux activités génératrices de revenus (AGR).

Secteur de la microfinance en Tunisie

Conformément aux dispositions du décret-loi n° 2011-117 du 05-11-2011, tel que modifié par la loi n° 2014-45 du 24 juillet 2014

7 IMF SA sous forme de Société Anonyme

ENDA Tamweel | TAYSIR
Microfinance | Microcred
ADVANS Tunisie | CFE-DIAM
ZITOUNA Tamkeen | EL AMEL de
Microfinance

245
Agences

1 IMF sous forme associative

ASAD Tamweel

06
Agences

289 Associations
de microcrédits (AMC)

Loi n° 98-67 du 15 juillet 1998
relative aux microcrédits
accordés par les associations

101 AMC y compris ASAD Tamweel, ont bénéficié au cours de l'année 2025, d'un financement de la BTS.

Néanmoins, hormis ASAD Tamweel, toutes les autres AMC, sont tenues de se conformer aux dispositions du décret-loi n° 2011-117 du 5 novembre 2011, tel que modifié par la loi n° 2014-45 du 24 juillet 2014.

Données du secteur :

Au 31/12/2025 : 856 105 clients actifs pour un portefeuille de 3010 millions TND.

Au 31/12/2025 : 90% du volume des microfinancements ont été accordés par les IMF SA contre seulement 10 % par les AMC.

Au 31/12/2025, le nombre de clients actifs des IMF (SA et AMC) et leurs encours se sont établis respectivement à **856 105 clients et 3 010 millions TND** contre **801 404 clients et 2 562 millions TND** une année auparavant, enregistrant deux taux de croissance annuels respectifs de **6.8 % et 17.5%**.

Le montant de l'encours moyen par client actif a enregistré une augmentation de **10%** durant la même période passant de **3 198 TND à 3 516 TND**.

L'encours des microfinancements accordés par les IMF SA s'est accru de **18.1 %**, contre une augmentation de **12.2%** pour les AMC et représente au 31/12/2025, **90%** de l'encours total du secteur de la microfinance contre **89.6%** une année auparavant.

Les microfinancements accordés par les IMF (SA et AMC) ont enregistré au terme de l'année 2025, une hausse de **15.6%** par rapport à la même période de l'année 2024, en passant de **2 348 millions TND à 2 714 millions TND**.

Le montant du microfinancement moyen s'est accru de **8%** en passant de **4 454 TND à 4 821 TND** entre 31/12/2024 et 31/12/2025. Les montants moyens des microcrédits alloués aux activités génératrices de revenu et à l'amélioration des conditions de vie se sont établis respectivement à **5 468 TND et 2 218 TND** au terme de l'année 2025

Population active du secteur de la microfinance

Secteur de la microfinance	31/12/2022		31/12/2023		31/12/2024		31/12/2025	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Clients actifs des IMF-SA	512 212	70,0%	548 860	71,4%	595 268	74,3%	653 766	76,4%
Clients actifs des AMC	268 454	36,7%	270 681	35,2%	255 808	31,9%	254 629	29,7%
Clients croisés IMF(SA-AMC)	-48 896	-6,7%	-50 391	-6,6%	-49 672	-6,2%	-52 290	-6,1%
Nombre total clients actifs	731 770	100%	769 150	100%	801 404	100%	856 105	100%
Encours des IMF-SA	1 616 312	84,3%	1 910 617	86,4%	2 295 178	89,6%	2 710 200	90,0%
Encours des AMC	300 094	15,7%	300 695	13,6%	267 367	10,4%	300 048	10,0%
Total encours (Milliers TND)	1 916 406	100%	2 211 313	100%	2 562 545	100%	3 010 248	100%
Encours moyen / client (TND)	2 619		2 875		3 198		3 516	

(1) Le nombre des clients actifs des AMC inclut les personnes ayant obtenu des microcrédits avant janvier 2018 et qui sont encore titulaires d'un encours impayé.

Décassements du secteur par catégorie d'IMF

Secteur de la microfinance	2022		2023		2024		2025	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
IMF SA / Décassements en milliers TND	1 651 821	94,6%	2 007 528	95,2%	2 301 114	98,0%	2 604 284	96,0%
IMF AMC / Décassements en milliers TND	95 186	5,4%	100 210	4,8%	47 045	2,0%	109 634	4,0%
Total des décaissements en milliers TND	1 747 007	100%	2 107 738	100%	2 348 159	100%	2 713 918	100%
IMF SA / Décassements en nombre	432 254	91,3%	486 091	92,1%	508 014	96,4%	524 160	93,1%
IMF AMC / Décassements en nombre	41 402	8,7%	41 411	7,9%	19 222	3,6%	38 869	6,9%
Décaissements en nombre du secteur	473 656	100%	527 502	100%	527 236	100%	563 029	100%
IMF SA / Microcrédit moyen en TND	3822		4130		4530		4969	
IMF AMC / Microcrédit moyen en TND	2300		2420		2448		2821	
Décaissements Moyen en nombre du secteur	3 689		3 996		4 454		4 821	

Évolution de la qualité du portefeuille à risque des IMF SA

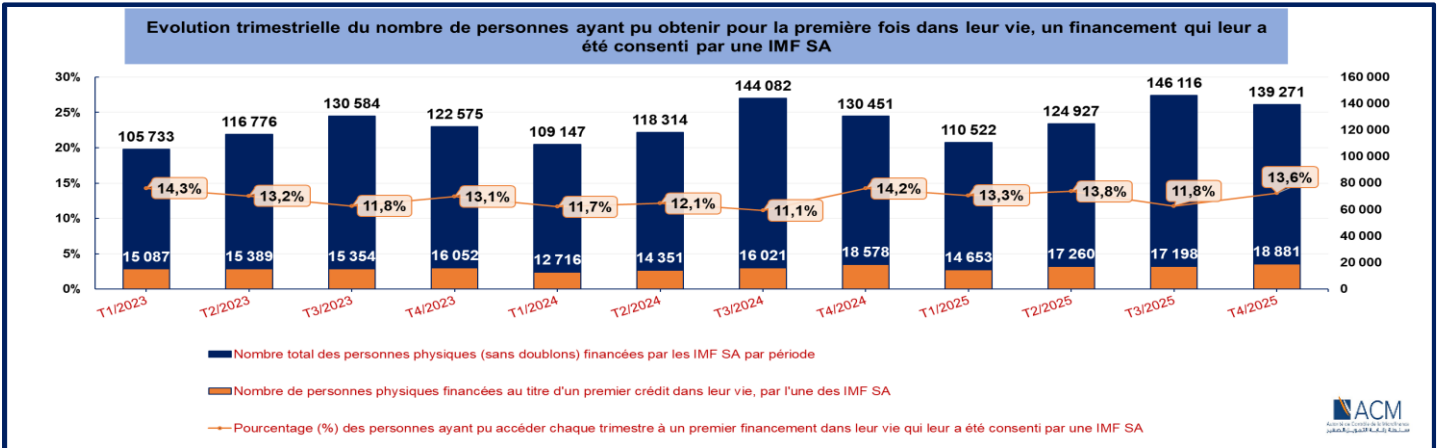
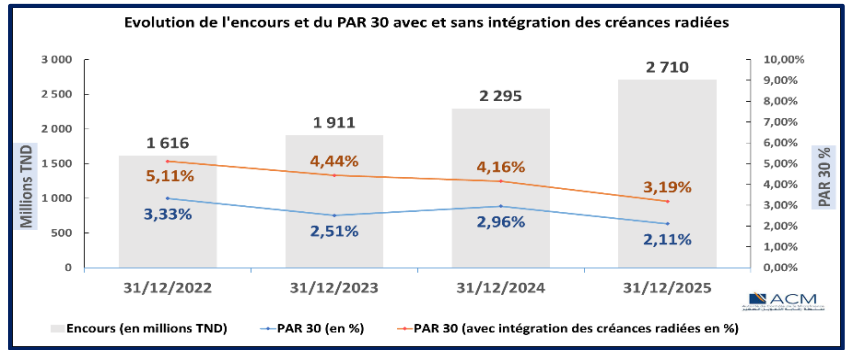
Le PAR 30 des IMF SA s'est établi à **2.11%** au 31/12/2025 contre **2.96%** une année auparavant.

Le PAR 30 avec intégration des créances radiées des IMF SA s'est établi à **3.19%** au 31/12/2025 contre **4.16%** une année auparavant.

IMF SA & Inclusion financière

18 881 personnes se sont vu bénéficier au cours du quatrième trimestre de l'année 2025, et pour la première fois dans leur vie, d'un microfinancement qui leur a été accordé par une IMF SA.

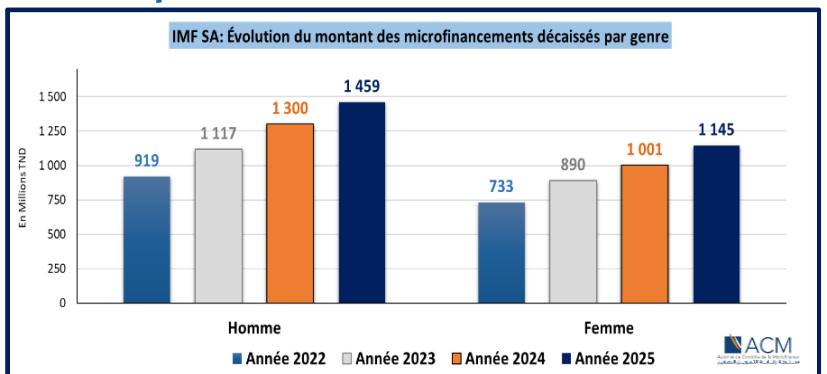
Le nombre des personnes ayant pu obtenir pour la première fois dans leur vie un financement qui leur a été consenti par une IMF SA, s'est élevé au cours du quatrième trimestre 2025 à **18 881** contre **18 578** et **16 052** respectivement au cours du même trimestre des années 2024 et 2023.



IMF SA : Évolution des Microfinancements par Genre

Durant l'année 2025, les hommes et les femmes ont bénéficié auprès des IMF SA, respectivement de **1 459 millions TND** et **1 145 millions TND** soit **56%** et **44%** de la valeur totale des microfinancements accordés. En termes de nombre de microfinancements accordés par les IMF SA, les femmes ont profité de **290 290 microcrédits** contre **233 870 microcrédits** pour les hommes.

Au terme de l'année 2025, le microfinancement moyen d'une femme s'est établi à **3 944 TND** ce qui représente **63%** du microfinancement moyen d'un homme, dont la valeur s'est élevée durant la même période à **6 239 TND**.



ANALYSE DE L'ENDETTEMENT CROISÉ DE LA POPULATION MICROFINANCE

Au 31-12-2025, environ 30% des clients du secteur de la microfinance soit 258 728 individus sont actifs auprès de plus d'une institution (IMF SA- AMC- Banques - Sociétés de leasing).

Le nombre des clients croisés [(IMFSA- AMC) – Banques et/ou Sociétés de leasing] s'est établi au 31-12-2025 à **195 842** clients représentant **22,9%** de la population active de la microfinance. Leur encours chez les banques et/ou les sociétés de leasing s'est élevé à cette même date à **3 926** millions TND, contre **3 320** millions TND au 31-12-2024, enregistrant ainsi une augmentation de **18,25 %**.

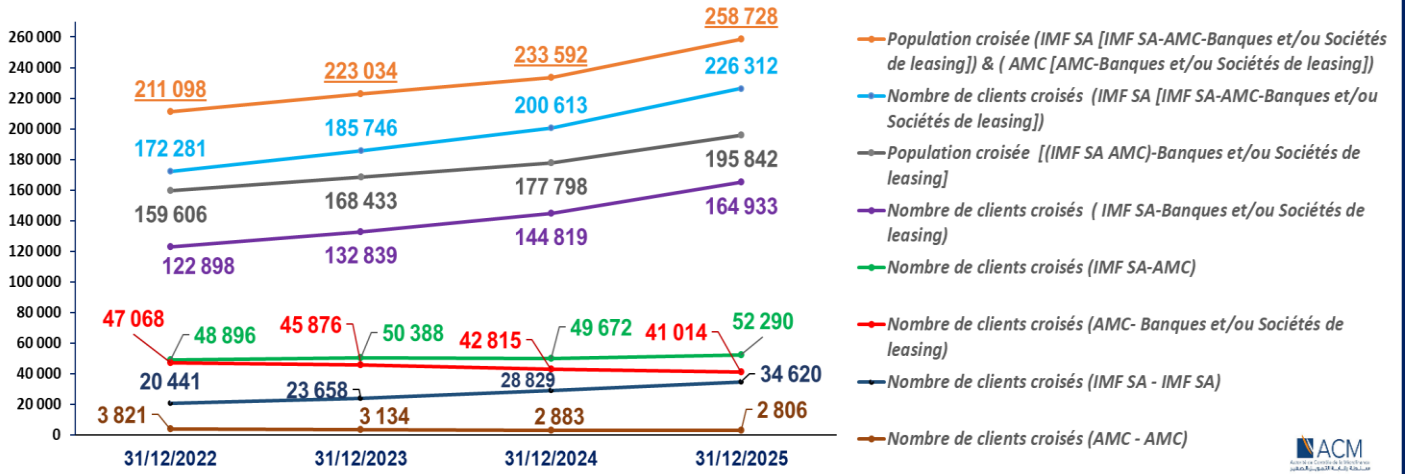
Le nombre des clients croisés (IMF SA- Banques et/ou sociétés de leasing) s'est établi au 31-12-2025 à **164 933** clients contre **144 819** une année auparavant. L'encours de cette population s'est élevé au 31-12-2025 à environ **3 464** millions TND et à **861** millions TND respectivement auprès des banques et des IMF SA.

L'analyse des données des AMC arrêtées par la BTS au 31-12-2025 et déclarées à la centrale des risques de la microfinance (CRM), a permis de faire ressortir les constats suivants :

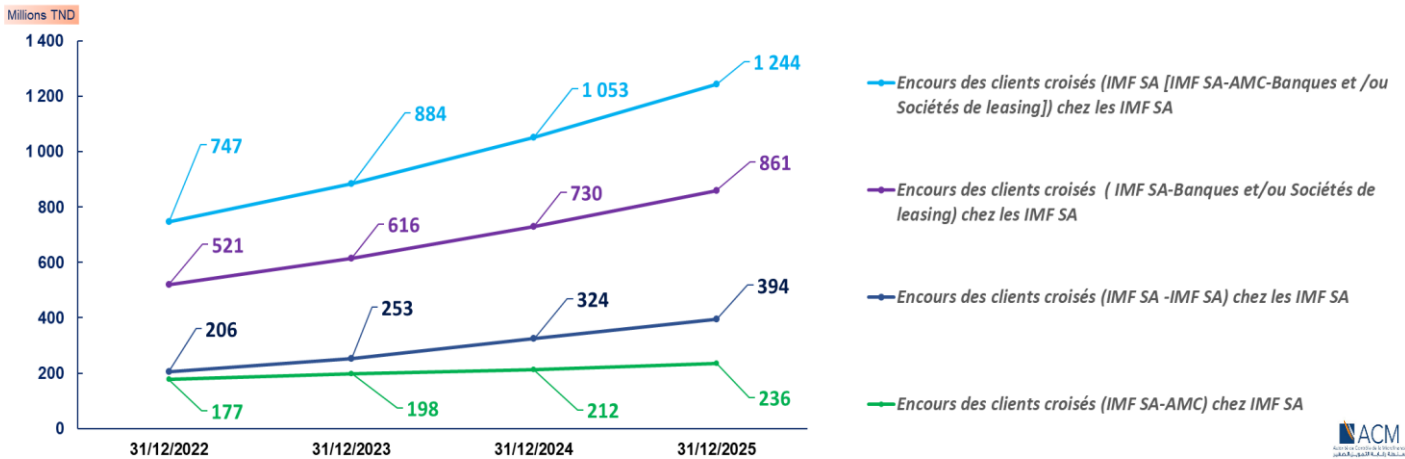
- **52 290** clients représentant **20,5 %** des clients des AMC sont en même temps des clients des IMF SA. L'encours de ces clients auprès des IMF SA, s'est élevé à environ **236** millions TND.
- **41 014** clients représentant **16,1 %** du total des clients des AMC, sont en même temps des clients des banques et/ou Sociétés de leasing. L'encours de ces clients auprès de ces dernières (banques et/ou sociétés de leasing), s'est élevé à environ **613** millions TND.
- **2 806** clients représentant **1,1 %** des clients des AMC sont des clients croisés (AMC-AMC). En une année, le nombre de ces clients a accusé une baisse de **3%**.

Le nombre des clients croisés (IMF SA-IMF SA) est passé de **28 829** clients au 31-12-2024, à **34 620** clients au terme de l'année 2025. Cette population représente au 31-12-2025, **5,42 %** de l'ensemble des clients actifs des IMF SA et détient un encours de **394** millions TND soit **14,6%** de celui de l'ensemble des IMF SA.

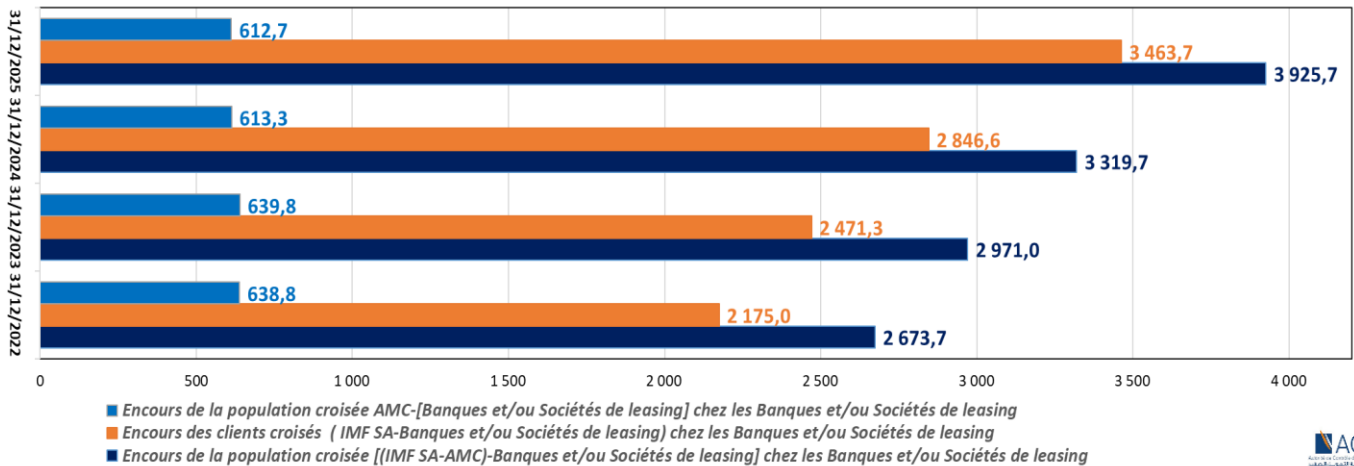
Évolution du nombre des clients croisés de la population active microfinance



Evolution de l'encours des clients croisés auprès des IMF SA



Encours des clients croisés chez les banques et/ou les sociétés de leasing (en millions TND)



Endettement croisé : Une évolution globalement maîtrisée mais une vigilance est requise

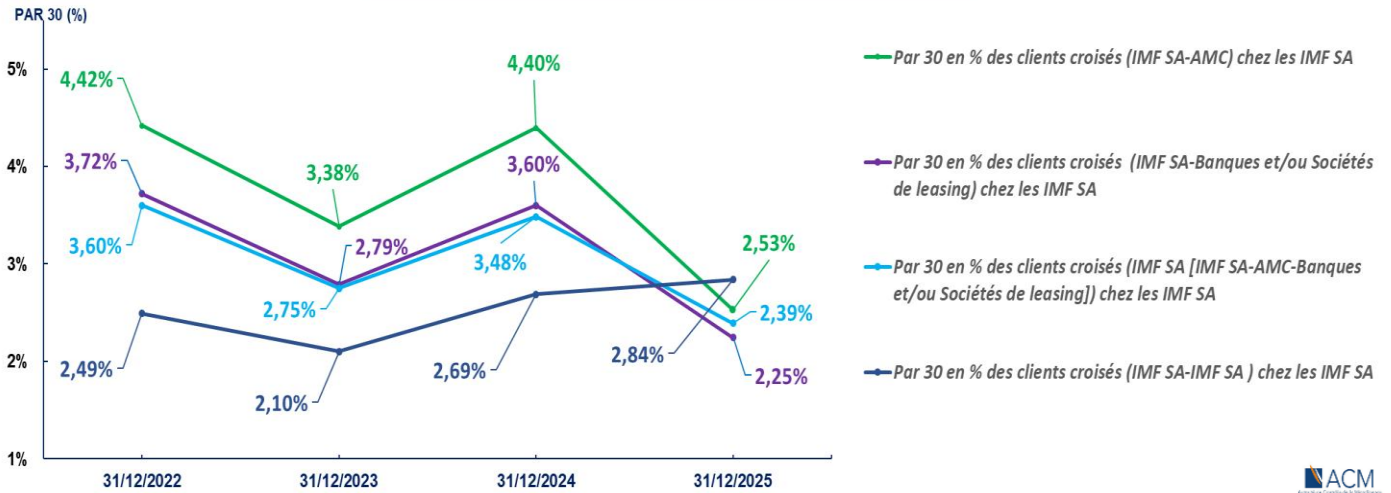
Au 31-12-2025, les PAR 30 des clients croisés (IMF SA-Banques et/ou Sociétés de leasing), (IMF SA -IMF SA) et (IMF SA- AMC) se sont établis respectivement chez les IMF SA à **2.25%**, **2.84%** et **2.53%**.

L'encours sain chez les banques et/ou les sociétés de leasing des clients croisés [(IMF SA-AMC) -Banques et/ou sociétés de leasing], est passé de **2 480 millions TND** au 31-12-2024 à **3 169 millions TND** au 31-12-2025. Cet encours sain a représenté au terme de l'année 2025, environ **81%** de l'encours total de ces clients croisés chez les banques et/ou les sociétés de leasing, contre **75%** à la fin de l'année 2024.

Le nombre des clients croisés (IMF SA- Banques et/ou Sociétés de leasing) ayant un retard de paiement de plus de 30 jours chez les IMF SA à la fin de l'année 2025 a enregistré une diminution de **24%** en s'établissant à **4 372** clients contre **5 787** une année auparavant, représentant **2.65%** de la population des clients croisés (IMF SA- Banques et/ou Sociétés de leasing) au 31-12-2025 contre **4%** au terme de la même période de l'année 2024.

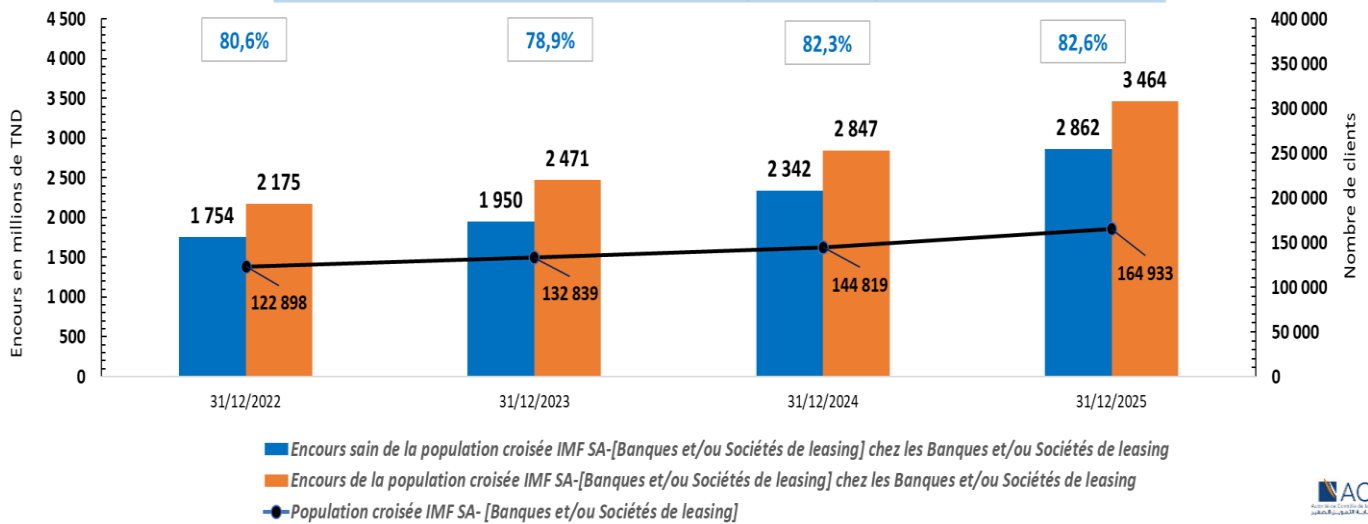
Les PAR 30 en valeur et en pourcentage des clients croisés (IMF SA- Banques et/ou Sociétés de leasing) sont passés respectivement de **26.2 millions TND** et **3.6%** au 31 décembre 2024 à **19.3 millions TND** et **2.3%** au 31 décembre 2025.

Evolution du PAR 30 en (%) des clients croisés des IMF SA



L'encours sain chez les banques et/ou les sociétés de leasing des clients croisés (IMF SA -Banques et/ou sociétés de leasing), est passé de **2 342 millions TND** au 31-12-2024 à **2 862 millions TND** au 31-12-2025. En effet, l'encours sain de ces clients croisés a représenté **82,6%** de leur encours total chez ces institutions contre **82,3%** une année auparavant.

Evolution du nombre des clients croisés IMF SA - [Banques et/ou les sociétés de leasing] et de leur encours sain auprès des banques



L'encours sain des clients croisés (AMC -Banques et/ou sociétés de leasing) auprès des banques et/ou des sociétés de leasing, s'est établi à la fin de l'année 2025 à **415,1 millions TND**, contre **417,0 millions TND** une année auparavant, accaparant ainsi, une part de **67,7%** de leur encours total, soit un taux nettement moins élevé que celui de l'encours sain des clients croisés (IMF SA -Banques et/ou sociétés de leasing) qui s'est élevé au terme de la même année à **82,6%**.

Evolution du nombre des clients croisés AMC- [Banques et/ou les sociétés de leasing] et de leur encours sain auprès des banques

